

ici jusqu'à Noël et à accepter que n'importe quel crédit soit réservé, à la demande d'un honorable député. Si la Chambre préfère qu'on laisse de côté pour le moment les affaires extérieures et qu'on passe à d'autres crédits, je suis disposé à me rendre à son désir. J'accepterai ce qui conviendra le mieux aux honorables députés.

M. BRACKEN: Puis-je donner mon avis? Le comité est sans doute disposé à accepter la proposition que vient de formuler le premier ministre suppléant. L'honorable député de Wetaskiwin envisage très sérieusement la question à l'étude et il a droit de prendre la parole, s'il le désire. Le premier ministre suppléant a proposé que nous passions aux autres crédits et que nous revenions ensuite à celui-là si nous en avons le temps. L'honorable député est-il satisfait?

M. BLACKMORE: Réserveons le n° 41.
(La motion est réservée).

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides.

SERVICE LÉGISLATIF

CHAMBRE DES COMMUNES

M. Macdonald (Brantford) au fauteuil présidentiel.

126. Crédits du sergent d'armes, \$346,107.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): De qui relève ces crédits?

Le très hon. M. ST-LAURENT: De M. l'Orateur.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Combien d'employés temporaires de la sûreté sont en service continu depuis plus de trois ans?

M. l'ORATEUR: Il y a cinq employés temporaires et ils demeureront en service continu.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Combien d'heures travaille le personnel du service de protection? Travaille-t-il par équipes de huit heures?

M. l'ORATEUR: Il travaille huit heures par jour.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Combien de temps ces gens ont-ils pour dîner?

M. l'ORATEUR: Une heure et demie.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Quelles sont dans le moment, les heures de travail des membres du Service de protection des tribunes? Travaillent-ils de onze heures du matin à onze heures du soir?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. l'ORATEUR: On me dit qu'ils travaillent huit heures et qu'ils peuvent, de temps en temps, quitter les tribunes pour se reposer.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Si je suis bien renseigné, certains de ces membres temporaires touchent \$4 par jour,—je ne compte pas l'indemnité de vie chère,—et leur emploi est temporaire, bien qu'ils travaillent à l'année. Voilà qui me semble injuste, à moins qu'il n'y ait à cela une bonne raison. Mais ce qui me paraît encore plus injuste, c'est la différence qui existe entre le traitement du personnel du service de protection de la Chambre des communes et celui du service correspondant du Sénat. Pourquoi cette différence?

M. l'ORATEUR: On a déjà discuté cette question à la Chambre. L'honorable député se rappelle que j'ai été nommé Orateur de la Chambre en septembre dernier. Nous avons eu une session qui a duré jusqu'à la mi-décembre et nous avons recommencé au mois de mars. Comme le savent les honorables députés, l'Orateur peut difficilement être de service à la Chambre du matin jusqu'au soir. Je n'ai donc pas eu beaucoup de temps pour me renseigner et voir quelles améliorations il serait possible d'effectuer à cet égard. La Chambre des communes, comme tous les autres ministères, a dû embaucher des fonctionnaires temporaires afin de remplacer ceux qui ont quitté leur emploi pour s'engager au service militaire. La Commission du service civil a adopté comme ligne de conduite de ne pas nommer de nouveaux employés permanents. Cependant, l'honorable député peut être certain que les employés de la Chambre sont satisfaits de leur sort. N'ayant que le titre d'employés temporaires, ils sont, cela se comprend, inquiets au sujet de leur emploi, ils se demandent ce que l'avenir leur réserve. D'ici la prochaine session, je trouverai le temps d'examiner ces questions. Nous allons demander à la Commission du service civil de titulariser ceux qui le méritent; nous verrons également s'il est possible de leur accorder une augmentation.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Je ne blâme ni ne critique Son Honneur; je sais qu'il n'a guère eu le temps d'examiner tous ces détails. Je lui signale ces questions, afin qu'il puisse remédier à l'injustice, si injustice il y a. Il est injuste que des hommes employés à l'année ne gagnent que \$4 par jour, même s'ils touchent l'indemnité de vie chère. Il est extrêmement difficile, à l'heure actuelle, d'élever une famille quand on ne touche qu'un si faible salaire. La Chambre doit donner un meilleur exemple au pays. J'aimerais que Son Honneur songeât à titulariser ceux qui sont